

## COMMUNE De MARTIGNA - BUDGET CDE (CAISSE DE L'ECOLE)

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

L'an deux mil VINGT QUATRE, le 02 AVRIL à 19 H 00, le Conseil Municipal de la commune de MARTIGNA légalement convoqué le 28 MARS 2024, s'est réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles DALLOZ ;

**PRESENTS :**

Jean-Charles DALLOZ, Maire - Claire SAURAT ;

**ABSENTE EXCUSEE :** Marie-Christine LACROIX pouvoir à Jean-Charles DALLOZ ;

**Secrétaire de séance :** Claire SAURAT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal

que les résultats antérieurs reportés de fonctionnement sont de	- 617.61 euros
que les résultats de fonctionnement de l'exercice 2023 sont de	978.91 euros
alors l'exercice 2023 a généré un excédent de	361.30 euros

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité  
le conseil municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :**

**1) S'il y a lieu d'apurer le déficit d'investissement :**

- soit **prioritairement** au compte 1068 :
- et le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte D002 :

**2 ) S'il n'y a pas de déficit d'investissement à résorber et un solde disponible :**

- soit **en réserve** au compte 1068 :
- ou le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte R002 : **361.30 euros**

Pour copie conforme et certification,  
**Le Maire,**

Jean-Charles DALLOZ

